

Avis visant les assureurs à charte du Québec relatif aux mesures liées à la norme IFRS 17, aux normes de capital et aux activités de surveillance – COVID-19

Le 19 mars, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a annoncé la mise en place de différentes mesures afin de maintenir ses opérations et veiller à sa mission d'encadrement des marchés et de protection des consommateurs. L'Autorité avait alors notamment prévu la suspension des sondages et autres consultations publiques relatives aux règlements ou lignes directrices lorsque les sujets traités peuvent être retardés. Cette décision avait pour objectif de permettre aux assureurs de se concentrer sur la résolution des difficultés posées par la COVID-19.

Le tableau suivant présente les décisions d'annuler, de reporter jusqu'à nouvel ordre ou de maintenir les consultations et études en cours ou à venir, relativement à certaines activités liées à la norme IFRS 17 ou aux normes sur le capital. Les assureurs et les intervenants seront informés dans les meilleurs délais lors de la reprise de ces activités.

Assureurs visés	Sujet	Position de l'Autorité
Activités liées à la norme IFRS 17		
Personnes et Dommages	Rapport d'étape sur le plan d'implantation IFRS 17 au 31 mars 2020	L'exigence de transmettre le rapport d'étape semestriel au 31 mars 2020 est annulée
Personnes et Dommages	Consultation publique sur la version à l'étude des formulaires d'états financiers IFRS 17	La date de dépôt des commentaires prévue le 31 mars 2020 est reportée jusqu'à nouvel ordre
Personnes et Dommages	Modification des cadres de capital des assureurs selon la norme IFRS 17 et études d'impact quantitatives (ÉIQ) connexes	Les ÉIQ et les consultations sur les projets ESCAP 2023 et TCM 2023 prévues en juin 2020 sont reportées jusqu'à nouvel ordre
Activités liées aux normes sur le capital actuelles		
Personnes	Consultation publique liée au projet de modifications de l'ESCAP	Initialement planifiée en avril 2020, cette consultation publique est reportée jusqu'à nouvel ordre
Personnes	ÉIQ sur les fonds distincts	La date de dépôt des commentaires prévue le 31 mars 2020 est maintenue

Dans le même contexte, le calendrier de transmission des documents de divulgation énumérés dans le tableau suivant a été révisé. Veuillez donc prendre note des dates de dépôt qui ont été modifiées pour le dépôt à l'aide de nos services en ligne. Pour tout autre document n'apparaissant pas dans ce tableau, veuillez considérer qu'aucun changement n'a été apporté pour le moment.

Assureurs visés	Divulgation	Position de l'Autorité
Activités liées à la surveillance		
Dommages (Automobile)	Avenants approuvés en assurance automobile (article 71 de la <i>Loi sur les assureurs</i> , RLRQ, c. A-32.1) – 1 ^{er} juin 2020	Dépôt obligatoire au 1 ^{er} juin 2020 annulé
Dommages (Automobile)	Manuel de tarifs en assurance automobile – 1 ^{er} avril 2020	Reporté au 30 juin 2020
Dommages	Rapports d'examen sur la santé financière – 31 mai 2020	Reporté au 30 septembre 2020
Dommages	Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre – 15 avril 2020	Reporté au 31 mai 2020

Si l'Autorité décide de modifier davantage ses attentes en matière de surveillance, de réglementation ou de capital, les assureurs et autres parties intéressées seront avisés en temps opportun.

Pour toute question ou pour nous signaler certains enjeux, veuillez communiquer avec

Luc Naud
 Directeur de l'encadrement du capital des institutions financières
Luc.Naud@lautorite.qc.ca

Jean-François Ouellet
 Directeur des analyses quantitatives et modèles des assureurs
Jean-Francois.Ouellet@lautorite.qc.ca

Le 31 mars 2020